

## Feuille de référence pour les transactions du promoteur

Les champs relatifs au type d'enregistrement (TE) et au type de transaction (TT) catégorisent les transactions du REEE des promoteurs. Par exemple, les transactions relatives aux renseignements sur le contrat peuvent être abrégées « 100-01 », car elles possèdent un champ lié au TE « 100 » et un champ lié au TT « 01 ».

Le tableau ci-dessous présente toutes les transactions de promoteurs.

TE	TT	Transaction	Objectif
<b>Transactions non financières requises pour enregistrer un REEE</b>			
100	01	Renseignements sur le contrat	Fournit les renseignements sur le contrat du REEE afin de créer et de mettre à jour les enregistrements de contrats
200	03	Renseignements sur le bénéficiaire	Fournit des renseignements pour créer et mettre à jour les enregistrements sur le bénéficiaire
	04	Renseignements sur le souscripteur	Fournit des renseignements afin de créer ou de mettre à jour les enregistrements sur le souscripteur
<b>Transactions ayant une répercussion financière sur les REEE</b>			
400	11	Cotisation	Signale les cotisations et peut aussi faire la demande de la SCEE de base et la SCEE supplémentaire
	13	PAE	Communique les renseignements nécessaires lorsqu'un bénéficiaire reçoit un versement en PAE
	14	Retrait de cotisation pour EPS	Rend compte des retraits de cotisations lorsqu'un bénéficiaire est admissible à un PAE
	19	Transfert (entrée) de contrat	Indique les renseignements nécessaires lorsqu'un REEE reçoit un transfert entrant
	21	Remboursement des incitatifs	Fait état du montant et de la raison du remboursement des incitatifs au système du PCEE
	22	Rajustement au moment de la résiliation	Rend compte des montants d'incitatifs perdus au moment de la résiliation d'un REEE à la suite d'une perte
	23	Transfert (de sortie) de contrat	Indique les renseignements nécessaires au moment d'un transfert d'un REEE à un autre
	24	Demande de paiements de BEC	Demande le BEC
411	40	Demande de SEEFCB	Demande la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEFCEB)
	41	Annulation de la demande de SEEFCB	Annule une demande précédente de la SEEFCB
511	12	Renseignements sur le responsable/conjoint	Fournit ou met à jour les renseignements sur le responsable/conjoint afin de faire la demande de la SCEE supplémentaire pour une transaction relative à une cotisation déjà traitée
<b>Rapports sommaires</b>			
700	-	Rapport sommaire	Fait état de la juste valeur marchande d'un REEE

### Période de déclaration

Chaque mois correspond à une période spécifique de déclaration durant laquelle le promoteur génère de nouvelles transactions de REEE et corrige les transactions qui ont été rejetées au cours d'autres périodes.

### Période de traitement

Chaque mois, le système du PCEE traite les fichiers soumis par le promoteur jusqu'à 17 h (heure de l'Est), le 4<sup>e</sup> jour ouvrable du mois. Cependant, les fichiers seront traités le mois suivant s'ils ont été reçus après la date limite.

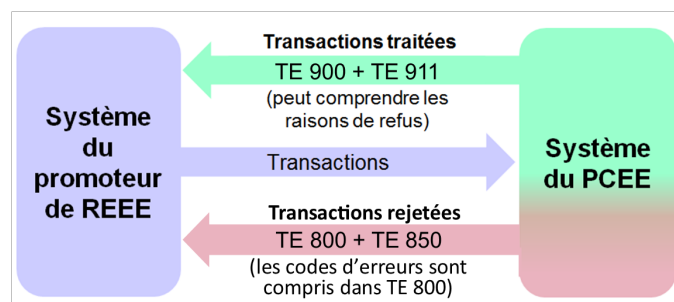
Il est possible de télécharger les dates limites du cycle de production sur [Canada.ca/ressourcesREEE](https://Canada.ca/ressourcesREEE) :

- Onglet : Documentations des systèmes
- Cliquer : Date limite du cycle de production

# Feuille de référence sur les rapports du PCEE

## État de la transaction

Le système du PCEE indique le statut de chaque transaction du promoteur dans les rapports du PCEE.



## Guides de dépannage

Guide de l'utilisateur à l'intention des fournisseurs de REEE :

- Annexe E: Comprendre les codes d'erreurs
- Annexe F : Comprendre les raisons de refus

Accès en ligne :

[Canada.ca/ressourcesREEE](https://Canada.ca/ressourcesREEE)

- Onglet : Guides et publications
- Cliquer : Guide de l'utilisateur à l'intention des fournisseurs de REEE
  - Cliquer : Annexe E. Comprendre les codes d'erreurs
  - Annexe F. Comprendre les raisons de refus

## Enregistrements dans les rapports du PCEE

Les types d'enregistrement (TE) catégorisent les enregistrements dans les fichiers de rapports

Le tableau ci-dessous présente les TE utilisés dans ces rapports du PCEE.

Rapport du PCEE	TE	Description
Rapport d'erreur de transaction (.err)	800	Signale les transactions qui contiennent des erreurs et fournit les codes d'erreurs correspondants. Les transactions rejetées doivent être corrigées par le promoteur et transmises de nouveau au système du PCEE.
Rapport d'erreurs graves (.ser)	850	Signale les types d'erreur de transactions qui nécessitent un message d'erreur différent. Les transactions rejetées doivent être corrigées par le promoteur et soumises de nouveau au système du PCEE.
Rapport de traitement des transactions (.pro)	002	Fournit des renseignements sur la période de déclaration. Il indique également le montant net d'incitatifs qui seront versés au promoteur pour tous les bénéficiaires tout au long de la période de déclaration en tenant compte de la déduction des montants remboursés et de l'annulation des transactions.
	003	Détermine le fichier du promoteur qui a été traité par le système du PCEE. Chaque fichier traité au cours de la période de déclaration génère un enregistrement correspondant (TE 003).
	900	Confirme la réussite du traitement de chaque transaction de TE 100, TE 200, TE 400 et TE 511. Ces enregistrements fournissent également les renseignements requis pour mettre à jour les comptes théoriques et peuvent comprendre les raisons de refus pour la SCEE de base, la SCEE supplémentaire et le BEC.
	911	Confirme la réussite du traitement de chaque transaction de TE 411 et de TE 400 qui comprend les montants de la SCEEFCB supérieurs à zéro. Ces enregistrements fournissent également les renseignements nécessaires pour la mise à jour des comptes théoriques de la SCEEFCB et peuvent comprendre les raisons de refus à la SCEEFCB.
Rapport de validation auprès de l'IAS (.svr)	920	Identifier les bénéficiaires qui ont déjà été validés par le système du PCEE, mais qui avaient des problèmes liés au numéro d'assurance sociale (NAS). Les promoteurs doivent réviser ces rapports et résoudre ces problèmes.
Rapport d'enregistrement de contrat (.reg)	950	Signale l'état des transactions non financières requises pour l'enregistrement de contrat. Le système du PCEE envoie les renseignements sur le contrat à l'ARC aux fins d'enregistrement seulement si la validation de ces transactions effectuée par le système du PCEE indique que le contrat serait admissible à l'enregistrement auprès de l'ARC.
Rapport de références (.ref)	960	Indique les enregistrements du rapport de références provenant de Service Ontario, reçu par le système du PCEE et destiné aux promoteurs prenant part au service de références en matière d'épargne-études.